

4.5.1.7 Movento 240 SC (spirotétramate)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 15-07-2021

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 23
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 156
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 1
- Insectes à traiter :
 - Suppression du **puceron**, de la **mouche du bleuet** et de la **cécidomyie des atocas** et du **myrtillier**;
 - Répression de la **lécanie**.
- Moment d'application :
 - **Puceron et mouche du bleuet** : Appliquer après la floraison. Les applications peuvent être réalisées dès que les parasites sont détectés. Attendre 7 jours entre les traitements;
 - **Lécanie et cécidomyie des atocas et du myrtillier** : Appliquer après la floraison. Effectuer le traitement au moment de l'éclosion des œufs. Attendre 7 jours entre les traitements.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.1.7 Movento 240 SC (spirotétramate)

- Taux d'application et mélange :
 - Doses :
 - ✓ Puceron : **220 à 365 mL/ha**;
 - ✓ Mouche du bleuet et cécidomyie des atocas et du myrtillier: **365 à 435 mL/ha**;
 - ✓ Lécanie : **365 et 585 mL/ha**.
 - Appliquer le taux le moins élevé lorsque le degré d'infestation est faible;
 - Appliquer le taux le plus élevé lorsque le degré d'infestation est élevé, que le couvert végétal est très dense, que le développement des parasites dure longtemps (par temps frais) ou que l'action systémique est essentielle.
 - Taux d'application : Appliquer uniformément dans **200 à 3000 L d'eau/ha** avec de l'équipement terrestre.
 - L'insecticide peut être mélangé en réservoir avec un adjuvant/additif non-ionique pour bouillie qui affiche des propriétés de diffusion et de pénétration, comme l'Ag-surf ou l'Agral 90.
- Renseignements sur le produit :
 - L'insecticide est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines;
 - Il agit essentiellement suite à l'ingestion par les insectes aux stades immatures.
- Restrictions :
 - Application terrestre et aérienne;
 - Ne pas appliquer plus de 1,833 L/ha de l'insecticide par saison de croissance;
 - Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements;
 - **Toxique** pour les organismes aquatiques et pour le couvain. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement;
 - Ne pas appliquer immédiatement après la pluie, s'il y a prévision de pluie au cours de l'application ou dans les 48 heures suivant l'application
 - **Délai de réentrée** : 12 heures;
 - **Délai avant la récolte** : 7 jours;
 - Zones tampons : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau et 30 m des puits.
- Entreposage :
 - **Éviter le gel**;
 - Entreposer dans un endroit sûr et sec;
 - Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais;
 - Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux;
 - Entreposer dans le contenant d'origine.
- Équipements de protection :
 - Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques;
 - Enlever les gants résistant aux produits chimiques avant d'entrer dans une cabine fermée.

RÉDACTION 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

